



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Procès-verbal

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Vendredi 8 septembre 2017 à 18 h
Salle du Conseil – Mairie de Saint-Yrieix**

ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ

L'an deux mille dix-sept, le 8 septembre à 18 h, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} septembre 2017

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL et Mme Sylvie COLETTE.

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Laurent GORYL donne pouvoir à André DUBOIS

SECRETARE : Delphine PERRIER-GAY.

ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ

I - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL DES 15 JUIN ET 5 JUILLET 2017

Les comptes-rendus des réunions du 15 juin et du 5 juillet 2017 sont approuvés.

II – AFFAIRES FINANCIERES

TEOM SUR LES COMMUNES DE SAINT-ELOY-LES-TUILERIES ET SEGUR-LE-CHATEAU – RECTIFICATION DU TAUX

Délibération n°2017-103

rapporteur : D. BOISSERIE

M. LE PRESIDENT indique qu'un petit souci a été détecté par le syndicat corrézien sur le vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les deux communes de la Corrèze effectué par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 16 février 2017. Puis il cède la parole à Mme GRANGER.

MME M. GRANGER explique que le SIRTOM a mis en place la taxe incitative, ce qui fait qu'une partie de taxe est issue de la fiscalité en fonction de la valeur locative et l'autre partie est liée à la consommation du service par les ménages soit en fonction de la levée pour les containers individuels, soit en fonction des sacs mis dans les points de regroupement collectif. Or le SIRTOM appelle un montant annuel de contribution auprès de la Communauté de Communes et c'est ce montant qui nous aide à fixer les taux d'imposition. Mais le SIRTOM n'avait pas précisé que ce montant appelé correspondait à la partie fiscalisée et à la partie liée à la consommation des ménages. Dès 2016, un écart s'est donc creusé. En 2017, les taux ont été votés très tôt avant de connaître les montants demandés d'une part. Et d'autre part le SIRTOM a doublé la part incitative. La Communauté de Communes prélevait donc beaucoup trop d'impôts sur ces deux communes et le contribuable était appelé à payer deux fois, une fois avec le taux d'imposition appliqué et une fois avec la partie incitative qui est appelée directement au contribuable.

Alerté par les services fiscaux, le SIRTOM nous a proposé de faire la modification de taux par une procédure exceptionnelle mais il fallait une délibération avant le 15 septembre de cette année pour voter un changement de taux.

M. P-L. PUYGRENIER demande comment les consommateurs vont s'y retrouver ?

MME M. GRANGER répond que techniquement les rôles fiscaux sont en train d'être envoyés. Les taxes foncières tiennent compte des taux fixés au départ. Néanmoins un deuxième rôle va sortir courant novembre – décembre avec le bon montant. Ceux qui auront payé auront un remboursement du trop perçu et ceux qui n'auront pas payé n'auront pas de pénalité et devront régler le montant du deuxième rôle.

Les contribuables peuvent toujours se rapprocher du trésor public.

M. P-L PUYGRENIER ajoute que d'autres communautés de communes ont commis la même erreur.

M. E. LAGORCE informe que le SICTOM va lancer une étude sur la redevance incitative (RiEOM) et sur la taxe incitative (TiEOM). Actuellement ils sont dans la phase du choix du cabinet d'étude, celui-ci devrait avoir lieu le 4 octobre. Après seront ouverts tous les champs des scénaris possibles et ce sera aux communautés de communes de choisir de type de fiscalité (redevance ou taxe).

Partout où a été mis en place la redevance incitative, le coût des ordures ménagères a baissé puisque le tonnage des ordures ménagères a diminué. C'est un levier très efficace pour baisser le tonnage mais aussi le coût de traitement. A terme cela permet de faire baisser également le nombre de ramassage.

Si on met en place la TiEOM ou la RiEOM, il faudra le soutien de tous les élus pour appuyer cette démarche car il va y avoir beaucoup de démarches, c'est assez lourd, notamment au niveau de la communication.

De plus, en 2025, tout le monde ou presque devra être passé à la redevance incitative ou à la taxe incitative.

Actuellement l'ADEME subventionne fortement la mise en place, ce qui ne sera plus forcément le cas plus tard.

M. LE PRESIDENT a constaté qu'en Corrèze il y avait deux bacs.

M. F. DELORT répond qu'il s'agit d'une phase d'expérimentation, il y a un bac d'ordures ménagères et un bac de tri pour les emballages. Un camion-benne bi-compartimenté passe tous les 15 jours pour le ramassage du tri. Les ordures ménagères sont collectées chaque semaine.

M. E. LAGORCE : le SYDED réfléchit aux bacs car à partir de 2019 on pourra trier tous les plastiques. Est-ce qu'on continue avec l'apport volontaire ou avec la collecte en porte à porte ?

M. F. DELORT précise qu'en Corrèze le bac de tri ne rentre pas en compte dans la pesée.

MME M. ROY apporte un bémol car elle a entendu dire que les décharges sauvages se multiplient, il ne faudrait pas revenir aux vieilles habitudes.

M. P. DARY voudrait savoir vers qui les contribuables s'orientent en cas de problème sur la taxe ou la redevance incitative : vers la Communauté de Communes ou vers le SICTOM ?

Il faut évaluer l'impact sur les services de la Communauté de Communes.

M. E. LAGORCE répond qu'en cas de contestation les personnes s'adressent à la Communauté de Communes. L'évaluation de l'impact sur les services est prévue dans l'étude.

En ce qui concerne les dépôts sauvages, c'est surtout la première année qu'ils sont constatés, il faut travailler en collaboration avec la gendarmerie afin qu'il n'y ait aucun laxisme de toléré.

M. LE PRESIDENT indique qu'il y a un souci au niveau de la propreté autour des éco-points.

M. A. DUBOIS ajoute que sur la commune de Saint-Yrieix, le nettoyage des éco-points mobilise un camion et un salarié tous les jours.

M. LE PRESIDENT conclut sur le fait que la TiEOM est en train d'être étudiée. Et aussi que la commune de Saint-Yrieix va mettre en place des caméras de surveillance au-dessus de chaque éco-point.

Vu la délibération 2017-035 du Conseil de Communauté du 16 février 2017 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé du vote de la TEOM pour la Corrèze.

Considérant que depuis 2016, le SIRTOM a mis en place la Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM).

Considérant que lors du vote du budget de la Communauté de Communes, le montant appelé par le SIRTOM n'était pas connu.

Considérant l'erreur qui est intervenue dans le calcul du montant à recouvrer pour couvrir les besoins de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur.

Le Conseil de Communauté décide de voter pour l'année 2017, les taux de T.E.O.M. suivants :

<u>COMMUNES DE LA CORREZE</u>	<u>Taux votés</u>
St Eloy-les-Tuilleries	6,60 %
Ségur-le-Château	6,60 %

III – QUESTIONS DIVERSES

◆ Point sur Chauffaille

M. P. SUDRAT informe l'assemblée que le 21 septembre une présentation officielle du projet de parc va avoir lieu à Namur (Belgique), une délégation de la Communauté de Communes ainsi que le député Jean-Baptiste DJEBARRI s'y déplacent. Il semble que le financement soit obtenu. Maintenant la démarche administrative commence.

M. J-C DUPUY demande pourquoi cette présentation a lieu à Namur et pas sur le territoire ?

M. P. SUDRAT répond que M. HODIAMONT va faire le même jour une augmentation de capital, donc il en profite pour réunir ses actionnaires. De plus symboliquement c'est important pour lui de le faire là-bas.

◆ Point sur la déchetterie professionnelle

M. LE PRESIDENT indique que le SYDED accorde une dérogation aux professionnels qui vont à la déchetterie des particuliers en attendant la mise aux normes de la déchetterie professionnelle.

Le SYDED apporte des complications sur ce dossier.

◆ Point sur le rond-point à Bourdelas

M. LE PRESIDENT informe qu'il n'y aura pas de nouveaux marchés publics, donc les travaux devraient s'engager rapidement. Le projet final est actuellement arrêté.

◆ **Point sur la maison médicale à La Meyze**

MME I. BARRY indique que les appels d'offres vont être lancés la semaine prochaine. La commune aménage l'appartement.

◆ **Point sur l'Eglise de Ségur-le-Château**

M. P-L. PUYGRENIER annonce que le chantier se poursuit et que le plancher sera également changé.

◆ **Point sur la grange ovalaire**

M. F. DELORT précise que le toit est refait, il propose de faire une visite avant un prochain Conseil de Communauté.

◆ **Point sur le marché au cadran**

M. E. LAGORCE demande où en est le projet ?

MME M. GRANGER indique que le permis de construire est déposé. Les consultations vont pouvoir être réalisées ; il reste la question du fonctionnement à traiter ensuite.

◆ **Point sur le parking de Ségur-le-Château**

M. P. DAVID demande où en est le nouveau parking qui s'avère indispensable ?

M. P-L PUYGRENIER annonce que le dossier avance.

◆ **Point sur le local médical de Ladignac-le-Long**

MME D. PERRIER-GAY et M. P. MILLET LACOMBE indiquent que le médecin a été trouvé et qu'il devrait s'installer d'ici le 15 septembre dans le local médical racheté par la Communauté de Communes.

◆ Point sur l'OPAH

M. LE PRESIDENT estime que le périmètre de centre bourg de Saint-Yrieix était trop restreint.
L'opération avance bien.

ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55

ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ ଉତ୍ତର ଶ୍ରୀ

Fait à Saint-Yrieix
Le 11 septembre 2017

Le Président



Daniel BOISSERIE



